



COMMUNE DE PINET
Hôtel de Ville – 34850 PINET

CONSTRUCTION DE 2 CLASSES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

MAÎTRISE D'ŒUVRE



Françoise BOULLIS
Architecte DPLG
10, rue du Dahlia
34 000 Montpellier
tél 04 67 54 70 46
francoise@boullis.fr



DURAND Patrice
BET Électricité Fluides
90, avenue Maurice Planes
34070 Montpellier
tél 04 67 03 37 44
contact@betdurand.com



ICBTP
BET Structure
23, rue Nelson Mandela
34070 Montpellier
tél 04 67 42 65 20
icbtp@gmx.fr

Phase : PRO-DCE

CCTP – LOT N°8
PEINTURE

Juillet 2018

SOMMAIRE

1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1	Consistance des travaux	3
1.2	Rappel des normes.....	3
1.3	Matériaux.....	3
1.4	Règles d'exécution	3
1.5	Echantillons	4
1.6	Constat des travaux.....	4
1.7	Nettoyage de réception.....	4
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	5
2.1	Peinture sur ouvrages bois	5
2.2	Peinture sur murs	5
2.3	Travaux de mise en accessibilité	5
2.3.1	Guidage extérieur	5
2.3.2	Marquage des poteaux du préau	5
2.3.3	Peinture des contremarches.....	5
2.3.4	Pose de nez de marches	6
2.3.5	Dalles podotactiles	6
2.4	Nettoyage de réception.....	6

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent mémoire, concernent toutes les dispositions et sujétions nécessaires à la démolition de bâtiment existant et à la construction de 2 classes à l'école primaire de Pinet (34).

Les travaux du présent lot consistent à réaliser les peintures intérieures dans ces locaux.

Le présent fascicule n'a de valeur qu'associé aux autres fascicules constituant le présent descriptif.

Dans le cadre des prestations qui lui sont demandées, l'entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au complet et parfait achèvement de ses ouvrages, conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur.

En aucun cas, il ne pourra arguer d'aucune raison pour ne pas livrer dans le cadre des prix convenus, les ouvrages parfaitement achevés conformes à l'esprit du projet.

1.2 Rappel des normes

DTU 59 et 59.1.

1.3 Matériaux

Les produits choisis dans la classe des produits de marque de réputation solidement établie (avis technique favorable en cours de validité) seront livrés sur chantier prêts à l'emploi dans leur emballage d'origine, comportant la marque du fabricant.

Ils seront stockés en respectant les recommandations de celui-ci. Les produits répondront à la classification AFNOR (GPEMP).

1.4 Règles d'exécution

Les travaux seront exécutés conformément aux stipulations du DTU 59 et aux règles de l'art. Outre les spécifications techniques des DTU il est précisé que:

- les travaux de peinture, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, qui auraient eu à souffrir du comportement atmosphérique pendant l'exécution ou le séchage, seront refusés et l'entrepreneur du présent lot en devra la réfection sans indemnité.
- les lignes de repérages, tracés ou battues au cordeau, les dessins au crayon ou à la craie, seront supprimés par un grattage ou un ponçage soigné.
- toutes les boiseries seront soigneusement brossées avant d'être peintes ou vernies et elles seront poncées très soigneusement.
- outre les parements restant visibles, la couche d'impression sera également appliquée sur toutes les surfaces cachées et feuillures.
- si les couches dues ne couvraient pas parfaitement les surfaces à peindre et ne dissimulaient pas complètement les rebouchages, il serait donné sans indemnité une couche supplémentaire.
- les rechapissages au droit des matériaux différents ou de tons différents, seront exécutés d'une manière parfaite.

- tous les travaux préparatoires tels que égrenage, ponçage au papier de verre, rebouchages, calfeutrages et masticages seront exécutés avec le plus grand soin, de manière à ce que les peintures soient parfaitement unies dans toutes leurs parties.
- l'attention de l'entrepreneur est tout particulièrement attirée par l'importance de l'époussetage, du brossage des fonds pour une bonne exécution des travaux de peinture. A cet effet, l'époussetage sera effectué soigneusement toutes les fois qu'il sera nécessaire pour amener les surface à une propreté parfaite.

1.5 Echantillons

L'entrepreneur devra préparer à ses frais et aux indications du maître d'œuvre, des échantillons en nombre suffisant pour permettre d'apprécier les teintes définitives.

Le ton de ces surfaces témoins devra être identique à celui des échantillons choisis. Il y aura autant de surfaces témoins à réaliser que de groupes de travaux différents, de produits utilisés, de matériaux à couvrir.

Les teintes et tons adoptés par le concepteur pourront exiger l'emploi de couleurs fines mélangées au blanc ou employées pures et ce, sans supplément, quelle que soit la peinture ou l'émulsion prévue.

1.6 Constat des travaux

L'entrepreneur devra fournir les attachements mentionnant au fur et à mesure de leur exécution, chacune des opérations d'apprêt ou de revêtements exécutés.

L'opération suivante ne pourra être entreprise sans que l'attachement la mentionnant n'ait été contrôlée et signée par le concepteur.

Toute opération entreprise sans la reconnaissance par l'attachement de l'opération préalable pourra être considérée par le concepteur comme non exécutée et l'entrepreneur sera tenu d'y procéder à nouveau.

1.7 Nettoyage de réception

En fin de chantier, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage des vitres et glaces (2 faces), des appareils électriques, des appareils sanitaires, de la quincaillerie, des menuiseries (bois, alu, PVC etc...), des revêtements des sols et murs, faïences et plinthes. Les produits employés (solvants, décapants, etc...) et les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage...) ne devront pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Peinture sur ouvrages bois

Préparation: - ponçage
- brossage des salissures
- impression glycérophtalique FIII
- ponçage à sec
- enduit maigre à l'huile non repassée
- ponçage à sec, époussetage
Finition: 2 couches de laque glycéro satinée tendue

LOCALISATION:

- Portes intérieures isoplanes y compris huisseries
- Tous ouvrages bois intérieurs

2.2 Peinture sur murs

Préparation des supports : brossage, égrenage, enduit de surfacage ou impression suivant supports (plâtre, placoplâtre)

Finition: 2 couches de peinture acrylique finition velours

LOCALISATION: sur totalité des parois, gaines et soffites.

2.3 Travaux de mise en accessibilité

2.3.1 Guidage extérieur

Fourniture et pose de bandes de guidage blanches linéaires en polyuréthane de largeur 15 cm à coller sur l'enrobé existant, entre l'entrée de la parcelle rue du Four à Chaux et le départ de la rampe existante.
Longueur 35 ml.

2.3.2 Marquage des poteaux du préau

Pose de bandes autocollantes de 5 cm sur les poteaux du préau à hauteur de 1,10 m et 1,60 m du sol ; couleur contrastée par rapport au support
Position : sur les 2 poteaux du préau existant situés sur le cheminement piéton

2.3.3 Peinture des contremarches

Mise en peinture blanche sur une hauteur de 10 cm minimum des premières et dernières contremarches de la volée d'escalier existante menant à la cour et la marche créée
Longueur totale 26,00 m.

2.3.4 Pose de nez de marches

Fourniture et pose de nez de marches contrastés et non glissants : cornière aluminium à coller.
Localisation : nez de marches de l'escalier existant et la marche créée
Longueur 48 ml

2.3.5 Dalles podotactiles

Fourniture et pose de dalles podotactiles en polyuréthane à coller au sol existant (enrobé), conformes à la norme NF P 98351.
Localisation : en haut de l'escalier existant
Longueur 10 ml

2.4 Nettoyage de réception

Après la levée des réserves d'OPR et avant la réception, un nettoyage de réception sera réalisé suivant généralités du présent lot et PCTL.
Nettoyage des vitres et glaces (2 faces), des appareils électriques, des appareils sanitaires, de la quincaillerie, des menuiseries (bois, alu, PVC etc...), des revêtements des sols et murs, faïences et plinthes.

LOCALISATION: pour l'ensemble du chantier

Lu et approuvé – Date